



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

Arrêté municipal N° 2025/19
Portant modification de la circulation et occupation du domaine public
Place St Pierre à Farges – « Fête du Pain » - samedi 16/08/2025 et dimanche 17/08/2025

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu la demande de l'association Horizon Siaugues, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Fête du Pain »,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation Place St Pierre à Farges dans le but de sécuriser la circulation pendant la durée de la manifestation **entre le samedi 16 août 2025 - 08h00 et le dimanche 17 août 2025 - 20h00**,

ARRÊTE :

Article 1 : Entre le samedi 16/08/2025 – 08h00 et le dimanche 17/08/2025 – 20h00, lors de la manifestation « Fête du Pain », la circulation sera réglementée suivant le plan annexé avec mise en place de barrières et interdiction de stationner et circuler sur la zone délimitée Place St Pierre à Farges.

Article 2 : La signalisation (barrières) sera mise à disposition par les services municipaux et mis en place par l'association.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 29 juillet 2025

Le Maire,

G.RUAT



RD 590
Dir. Siaugues

RD 590
Dir. Le Puy

Place
St-Pierre

— Barrière(s)

Tables

Buvette